

102
DECLARATION DE MONSIEUR
L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME
EVÊQUE DE TOULON.

LOUIS DE LA TOUR DU PIN, DE MONTAUBAN ;
Par la Miséricorde de Dieu & la Grace du Saint Siege
Apostolique, Evêque de Toulon, Conseiller du Roy en tous
ses Conseils : Au Clergé Seculier & Regulier de Nôtre Diocèse ;
Salut & Benediction. MES TRES-CHERS FRERES ; C'est un
veritable scandale pour l'Eglise de voir des Facultez de Theologie,
qui se croient en droit de rejettér les Décisions des Souverains Pon-
tifes, reçues du Corps des Evêques, & revetuës de l'Autorité du
Prince par Lettres Patentes, enregistrées en Parlement. Des Ecoles
où de tels principes ne sont pas universellement rejettés, ne peu-
vent être que très dangereuses. Ce sont des sources de Doctrine,
dont il convient de s'éloigner, jusqu'à ce qu'elles soient bien puri-
fiées, pour ne pas s'empoisonner, en voulant s'instruire. C'est ce
qui nous oblige de déclarer à nos Diocésains, que désormais nous
n'admettrons à l'Etat Ecclesiastique, ni aux Saints Ordres aucun de
ceux qui se trouveront avoir étudié depuis la Publication des pre-
sentes, dans quelque Ecole, qui n'auroit pas reçu la Constitution
Unigenitus, ou qui voudroit revenir contre l'Acceptation qu'elle en
auroit faite. La presente Declaration sera lue dans toutes les Com-
munautéz Seculieres & Regulieres, au Prône dans toutes les Parois-
ses de Nôtre Diocèse, & enregistrée au Greffe de Nôtre Officialité.
Fait à Toulon, dans Nôtre Palais Episcopal, le 14. Mars 1716.
LOUIS, Evêque de Toulon. Par Mandit Seigneur, GANTHEAUME.

REFLEXIONS SUR LA PRECEDANTE DECLARATION.

C'est un veritable Scandale, &c. De Simples Prêtres qui s'éri-
gent un Tribunal independant de celui du Pape & du Corps
des Evêques, & qui croient pouvoir en rejettér les Décisions, dé-
truisent évidemment l'Autorité de l'Eglise, & aprennent aux Peuples
à la mépriser. Qu'est-ce qu'un Scandale, si ce n'en est pas là un
veritable ?

Des Ecoles, ou de tels principes, &c. Dire que des Ecoles où l'on
pourroit apprendre à mépriser l'Autorité de l'Eglise, sont très-dange-
reuses, & que des Etudians courroient risque de s'y empoisonner
l'Esprit, est-ce en dire trop ?

C'est ce qui nous oblige &c. Un Evêque n'est-il pas effectivement obli-
gé devant Dieu d'écarter ses Diocésains de ces sources dangereuses ?
& peut-il le faire par une voye plus douce & plus Canonique ?

2
qu'en leur faisant sçavoir, qu'il n'admettra point aux Saints Ordres, ceux qui n'auroient pas voulu éviter le danger ?

Les Facultez que la Declaration peut regarder, n'y sont pas nommées : c'est un effet de la moderation de Mr. l'Evêque de Toulon. Si malgré cela, elles se tiennent pour sctriées, elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes. C'est ce qu'elles ont fait, qui les sctrit proprement, & non ce que M. l'Evêque de Toulon a fait à leur sujet. Elles ont montré le venin de leurs principes. Le Prelat n'a fait autre chose que de l'indiquer à ces Diocésains, pour les en préserver.

Mais est-il nécessaire d'imprimer des Declarations sur ce sujet ? Des Scandales Publics demandent une reparation publique. On attend hautement contre l'Autorité du Corps des Pasteurs : ce seroit une sorte de foiblesse dans les Pasteurs, que de ne la vanger pas hautement.

Il seroit étonnant que des Facultez de Theologie osassent publiquement faire montre des sentimens les plus dangereux ; Et que les Evêques ne dissent qu'à l'oreille ce qu'il faut penser de ces Facultez. Le parti de l'erreur pourroit-il manquer de se prevaloir de cet excès de moderation ? Il faut bien, diroit-t-on, que les Docteurs ayent de justes raisons pour s'élever aujourd'hui contre l'Autorité des Evêques, puisque les Evêques craignent de s'élever contre eux.

Les Reflexions précédentes tirent une force toute nouvelle de l'éclat que la Sorbonne vient de faire au sujet de la presente Declaration. Le scandale devenu plus grand, rend la réparation plus indispensable, l'autorité des Pasteurs le plus violemment attaquée veut nécessairement être vengée ; & le silence qu'ils garderoient encore après cela donneroit un avantage infini sur eux aux Ennemis de l'Eglise.

LETTRE D'UN EVEQUE A UN EVEQUE, *au sujet des dernieres Assemblées de Sorbonne.*

J'ay bien prévu, MONSEIGNEUR, que la Sorbonne abuse-
roit de notre moderation ; & que plus nous dissimulerions, plus elle porteroit loin l'emportement à l'égard de l'Episcopat. Voicy un dernier excès, où elle vient de se livrer à l'occasion d'un Mandement, ou Declaration de Monsieur l'Evêque de Toulon, qui avertit ses Diocésains, que d'orénavant, il n'admettra point aux Ordres ceux, qui auroient étudié dans quelque Ecole de Théologie, laquelle n'auroit point accepté la Constitution, où voudroit revenir contre l'Acceptation, qu'elle en auroit faite. Il appuie la resolution où il est sur ce qu'une Ecole, qui se croit en droit de rejeter une Constitution reçue du Corps des Evêques, & autorisée de Lettres Pastorales, enregistrée dans les Parlements, peut-être contagieuse, & que les Etudiants seroient en danger d'y prendre de mauvais sentimens.

3
Le Syndic lût avanthier ce Mandement à l'Assemblée du premier du mois, & l'y denonça comme un écrit scandaleux, calomnieux & Schismatique. Ce furent là les principaux Points de sa Harangue, qu'il debita avec une chaleur proportionnée au sujet. Après ce Discours, où la Bulle & les Evêques qui l'ont reçue, furent traitez, comme vous le conjecturez aisément, il fut question de délibérer sur ce qu'il y avoit à faire ; & on considéra le Mandement. 1. Comme tendant à écarter les Etudiants de la Sorbonne ; 2. Comme lui imputant des sentimens pernicieux.

Sur ce plan, il fut conclu, que pour le premier Chef la Faculté demanderoit Justice à Monsieur le Regent, & au Parlement, & que pour le second Chef, qui regarde la Doctrine, on appelleroit de Monseigneur L'Evêque de Toulon, au prochain Concile Oecumenique, & que l'apel seroit notifié au Pape, & à tout les Evêques du monde Chrétien.

Il fut resolu en même tems, que la Faculté pour justifier sa Foy, dresseroit au plutôt un Corps de Doctrine sur la matiere de la Bulle, ainsi qu'elle avoit fait autrefois contre Luther. Ces Messieurs ont pris jour au vingt-trois de ce mois, pour se rassembler, & pour examiner le Corps de Doctrine : Ce qui donne lieu de croire, que la besogne est déjà faite, & que la Sorbonne adoptera le Corps de Doctrine dressé par les Evêques opposants.

La Sorbonne prétent même empêcher, que les Evêques ne fassent déclarer de vive voix à leurs Diocésains, ce que Monsieur l'Evêque de Toulon a déclaré aux siens par son Mandement. Car dans l'Assemblée d'hier, elle décerna peine d'exclusion contre tous ceux du Corps de la Faculté, qui se trouveroient avoir signifié, rien de pareil de la part d'aucun Evêque. Voilà, Monseigneur, jusqu'où ce Corps de Prêtres s'oublie à notre égard ; mais n'en sommes nous pas en quelque sorte la cause ? Auroient-ils oublié jusqu'ici si absolument, & si constamment ce qu'ils doivent à notre caractère, si nous avions paru nous-mêmes nous en souvenir un peu plus. On auroit été certainement moins audacieux, si l'on nous avoit vû plus sensibles.

Monsieur l'Evêque de Toulon, est allé trop vite. C'est ce qu'on a oûi dire avec douleur à une personne à qui ce langage convenoit le moins. Non, Monsieur l'Evêque de Toulon, ne s'est pas trop pressé. C'est nous qui avons jusqu'icy été trop lents. Il n'a fait que ce que l'Eglise demande d'un Evêque, & nous ne sçaurions le suivre de trop près.

En effet, il n'est plus permis de nous taire, notre silence donneroit une atteinte mortelle à notre autorité. Ce seroit convenir que Monsieur l'Evêque de Toulon a passé les bornes du pouvoir Episcopal, ou faire croire que nous n'avons pas la force de nous y maintenir. C'est à nous de juger, quand une Ecole de Theologie s'égare dans ses sentimens. Quand nous jugeons qu'elle le fait, sa vigilance Pastorale nous oblige d'en avertir nos Diocésains ; & s'ils manquoient à

déferer à nos avis, nous sommes en droit, & même en obligation de les éloigner du Saint ministère. En nous renfermant dans ces limites, nous n'avons rien à craindre pour nos Mandements, & ceux qui oseroient les dénoncer aux Magistrats, ne pourroient être regardez par eux que comme des Broüillons.

Mais quand il arriveroit, ce que nous ne devons pourtant pas presumer sous un sage & juste Gouvernement, que quelques Tribunaux trouveroient à redire à de tels Mandements, en auroient-ils moins leurs effets? Qu'elle puissance pourroit nous obliger à conférer les Ordres à des sujets qui nous seroient suspects, & qui auroient bien voulu l'être en ne déferant pas à nos avis? Qui êtes vous, pourrions nous dire alors à ces Ministres de la puissance temporelle, pour nous apprendre qu'elles sont les sources de Doctrine pures ou infectées? Quand nous en faisons le discernement, nous ne faisons qu'exercer une autorité, dont nous ne sommes comptables qu'à l'Eglise & à Dieu.

Ce n'est pas après tout un si grand mal, que nous nous soyons laissé pousser si loin: ces excez, ces violences, peuvent contribuer à ramener des esprits prevenus. Mais aussi laisser porter plus loin le mépris de nôtre autorité, ce seroit vouloir la perdre absolument dans l'esprit des Peuples, & nous mettre hors d'état de nous opposer efficacement à l'erreur.

Quelque échauffée que soit la Sorbonne, il faut pourtant supposer qu'elle se sent appuyée des Evêques opposants. Ces Prelats scauroient bien l'arrêter, s'il le jugeoient à propos. Il est donc évidant, qu'ils ne veulent point de paix, si ce n'est aux dépens de la Constitution. Ils ne songent point sincèrement à se réunir au Corps Episcopal; puisqu'ils se livrent ainsi aux insultes d'un amas de Docteurs mercenaires, qu'on sçait être à eux.

Que conclure de tout cela, Monseigneur, sinon qu'il n'y a plus un moment à perdre, pour agir avec la plus grande force? On ne met point de bornes à la violence: opposons y tout ce que nous avons d'autorité légitime. Nous risquerions trop en ménageant des gens, qui ne ménagent plus rien; Ces Facultez qu'on ligue contre nous, c'est le Presbiteranisme, qu'on élève. Dans l'Etat où sont les choses, il nous faut tout oublier, pour nous souvenir uniquement, que nous sommes Evêques. A la vuë d'un prochain naufrage on oublie tout pour sauver sa vie: ne songeons plus aujourd'huy qu'à sauver la Foy: Le sort de la France par raport à la Religion est entre nos mains: Il peut bien-tôt n'y être plus. Helas! où nous mene-t-on en nous separant de Rome?

Je sçay que le Pape devoit déjà s'être mis à nôtre tête: mais parce que le Pape ne se hâte pas assez d'agir, devons nous laisser tout perir pour l'attendre. Il ne scauroit après tout voir le danger de si loin, comme nous le voyons de près, & d'ailleurs on n'omet rien pour le lui cacher, c'est un Père que sa tendresse fait toujours reculer; parcequ'il

~~ne peut pas se passer de ceux qui lui sont chers.~~